

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 45 (1916)
Heft: 19

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Achats.

Der Geschichtsfreund. Band. XXVI. und XXVIII. — *Professeur E. Astier*. Sauvons la graine. Education, santé, bonheur. — *Noëlle Roger*. Le train des grands blessés. — Le carnet d'un témoin. — *Lobsien-Mönkernöller*. Experimentelle praktische Schülerkunde. Mit einem Beitrag über das pathologische Kind, 1916. — *Dr Thierrin*. Un ennemi de nos foyers, 1915.



CONCOURS

L'Administration du *Guide des Parents*, Beauregard, 5, Fribourg, met au concours la réponse à la question suivante :

Quel est le meilleur établissement d'éducation pour jeunes filles dans le canton de Fribourg ?

Prière de répondre en 20 lignes.

Le meilleur travail sera récompensé d'un prix.

Pour l'Administration :

Arthur RENEVEY, instituteur.



AVIS

Les membres du corps enseignant sont informés que les travaux individuels sur la question mise à l'étude pour l'assemblée de 1917 : « L'enseignement de l'Histoire suisse considérée comme branche d'éducation nationale et civique » doivent être envoyés à l'Inspecteur scolaire au plus tard pour le 15 janvier. (Voir les points à développer dans le *Bulletin pédagogique* du 15 juin 1916.)

Pour le bureau du Comité de la Société d'Education :

DUCRY, secrétaire.

